

MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

Martinville, le 22 juillet 2010

Mme Anie Truchon, registraire
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Objet : Équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés à restreindre l'accès pour le claim

Madame,

Vous trouverez ci-joint une carte vous démontrant l'emplacement des propriétés que la Municipalité de Martinville souhaite protéger.

Dans une communication antérieure, je vous ai fais parvenir une résolution énumérant les propriétés à protéger.

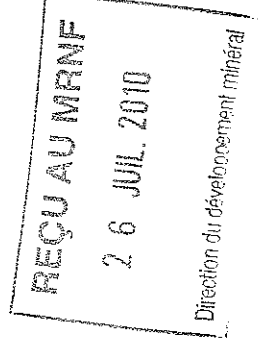
Je vous retourne cette résolution et à laquelle je joins une carte. Et je vous rappelle que le puits (source d'eau potable) de la Municipalité est à protéger, de même que la (les) gravière(s), la réserve d'eau (bassin de Martinville) et toute propriété résidentielle et agricole de même que toute culture agricole.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame,

La directrice générale, secrétaire-trésorière,

France Veilleux
France Veilleux

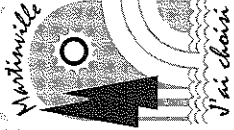
p.j. (2)



233, rue Principale Est
Martinville (Québec) J0B 2A0

Courriel: martinville@axion.ca

Téléphone: 819 835-5390
Télécopieur: 819 835-0171



REÇU AU MRNF
18 JUN 2010

Direction du développement minéral

MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

COPIE DE RÉSOLUTION/EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 14 juin 2010 à 20 h 00, à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Catherine Viens
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

M. Marc Boyer
M. Michel-H. Goyette
Mme Isabelle Côté

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Masson.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, France Veilleux est aussi présente.

2010-06-20

**10.20. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune—
Liste et localisation des bâtiments, parcs,
équipements et autres propriétés dont la
Municipalité souhaite restreindre l'accès lors de la
réalisation des travaux d'exploration minière**

ATTENDU QUE les plans fournis ne sont pas suffisamment détaillés;

ATTENDU QUE ces plans n'identifient pas les numéros de lots concernés par les travaux d'exploration minière;

ATTENDU QUE le temps de réponse offert est très court;

ATTENDU QUE la Municipalité veut restreindre l'accès à certaines propriétés mais qu'il lui est difficile de connaître les régions exactes couvertes par les travaux d'exploration minière et par conséquent les bâtiments, parcs, équipements et autres propriétés qui s'y trouvent;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Michel-Henri Goyette**

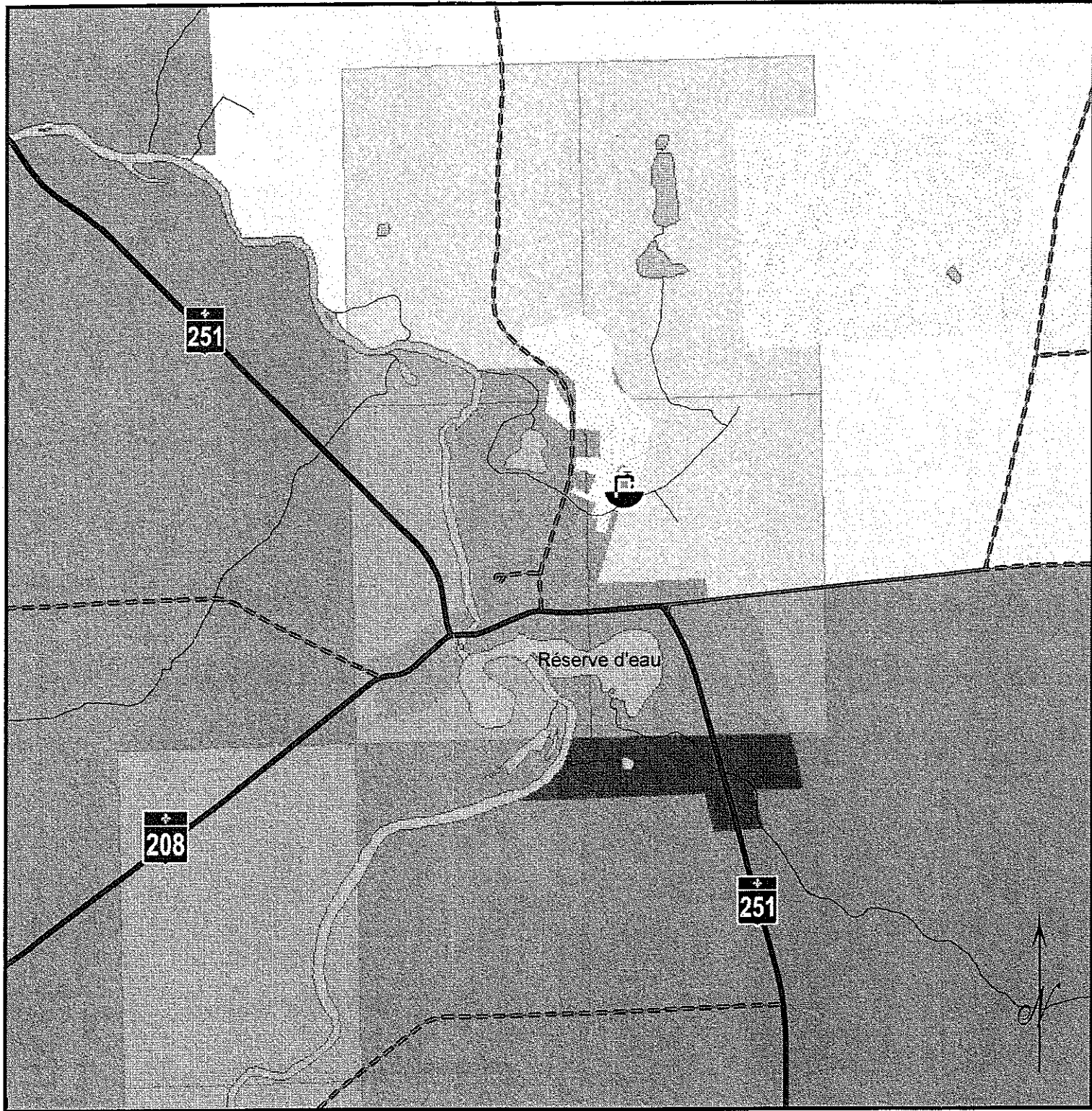
ET RÉSOLU QUE toutes les propriétés résidentielles ne soient pas accessibles (voici une liste, peut-être non exhaustive, des adresses civiques : 276, 331, 335 et 341 chemin Loignon, 156, 161, 162, 165, 166, 171, 172, 173, 177, 178, 181, 183, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197 et 198 rue de l'Église, de même que celles sises au 134, 131, 102 et 103 route 251), le bassin de Martinville, la source d'eau potable de la Municipalité, la gravière, et les propriétés sises au 253, 263 et 265 chemin des Sables, de même que toutes les cultures qui s'y trouvent ne soient pas accessibles à ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS







Copie certifiée conforme
sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 14 juin 2010 de la Municipalité de Martinville, lors de sa prochaine séance.

Ce 17^e jour de juin 2010

France Veilleux, secrétaire-trésorière



Légende

-  Puit
-  Gravière
-  Claims
-  Affectation agricole
-  Périmètre urbain
-  Hydrographie

